

clause de dédit et clause d'inaliénabilité

Par **Gab2**, le **22/10/2005** à **19:52**

Bonsoir à tous, pour commencer je voudrais dire que je trouve ce forum excellent. c'est une source d'informations juridiques incroyables! Ceci dit j'ai quand même deux questions à poser... Dans le cadre d'un T.D on m'a demandé de rédiger une clause de dédit et une clause d'inaliénabilité mais le problème étant que je ne sais pas vraiment comment ces types de clauses doivent être formulées donc voilà, je vous expose les 2 problèmes:

-----"Vous avez décidé de vendre votre voiture à votre voisin pour une somme de 10 000 euros. Rédigez la clause de dédit!" et "M.Durand donne à son fils un studio situé à Montpellier. M.Durand, n'ayant point confiance en son fils, souhaite lui interdire de revendre ou de donner l'appartement. Rédigez la clause d'inaliénabilité." Alors si vous pouvez m'aider, je vous en prie n'hésitez pas! Merci d'avance

Par **jeeecy**, le **23/10/2005** à **00:01**

Bonjour,

peux-tu respecter ceci

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242>

dans ton cas ce serait par exemple donner les définitions des clauses, ce que tu en penses par rapport à ton exercice

merci

Jeeecy

Par **Gab2**, le **23/10/2005** à **14:24**

oui c'est vrai, excusez-moi, en plus ce n'était pas très poli! En fait je comprends bien la nature et le régime de ces clauses (Dédit et inaliénabilité) mais ce que je me demandais, c'est la forme que prennent ces clauses d'un point de vue rédactionnel. comment cette clause doit-elle être rédigée?? est-ce qu'il existe une formule type pour ces clauses ou est-ce que je peux les rédiger à ma façon du genre: "les parties prévoient que le bien sera rendu inaliénable pendant une durée de 5 ans" en ce qui concerne la clause d'inaliénabilité.. Voilà tout